



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

17 mars 2023

Délibération du CA n° 2023/01

Objet : Election du Vice-Président(e) étudiant au Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne du 27 avril 2004 et son avenant du 20 octobre 2020.

Rapporteur :

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération :

D'après l'article R822-10 du code de l'éducation, un vice-président est élu par le conseil d'administration parmi les membres titulaires représentant les étudiants. Le vote s'effectue à bulletin secret.

Deux candidats ont déposé leur candidature : Mme Alexane Gitenait (BOUGE TON CROUS avec la FedEA et ses assos) et M. Isaac Henocque (Pour un CROUS émancipateur : vote UNEF !)

Mme Alexane Gitenait est élue Vice-Présidente étudiante au Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne à la **majorité**.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote : **26** dont **12** procuration(s)

Mme Alexane GITENAIT : 20 voix - M. Issac Henocque : 6 voix

Clermont-Ferrand, le 17 mars 2023

Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.